



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/428
19 juillet 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

348ème séance plénière

PC Journal No 348, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 428
RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DES REUNIONS SUR LA
DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant les dispositions du Chapitre I et du paragraphe 9 du Chapitre VI du Document de Helsinki 1992,

Rappelant en outre sa Décision No 241 (PC.DEC/241) du 9 juillet 1998 relative aux réunions sur la dimension humaine,

Rappelant aussi sa Décision No 413 (PC.DEC/413) sur le lieu et les dates de la réunion de 2001 sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Soucieux d'accroître l'efficacité des réunions sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine et des réunions supplémentaires sur la dimension humaine,

Décide d'adopter les mesures énoncées dans l'Annexe 1 et d'adopter l'Annexe 2 en tant qu'ordre du jour de la réunion de 2001 sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Les modalités régissant la réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine seront applicables aux débats sur la dimension humaine dans le cadre des conférences d'examen.

I. Réunions sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine

Renforcement du dialogue

Afin de promouvoir un dialogue authentique et un échange de vues approfondi entre les délégations, organisations internationales et ONG, les mesures ci-après sont suggérées :

- Les institutions de l'OSCE s'occupant de la dimension humaine - Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias - prépareront à l'avance des documents de réflexion sur les thèmes intéressant leurs activités.
- Les missions de l'OSCE sur le terrain sont invitées à présenter des documents de travail ou de réflexion fondés sur leur expérience pratique. Une participation accrue des missions sur le terrain aux discussions est également encouragée.
- Les organisations internationales et ONG sont aussi incitées à diffuser à l'avance des exposés écrits.
- L'adoption par les délégations d'une démarche similaire en vue de la préparation technique des réunions sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine serait la bienvenue.
- Nous accueillerions également favorablement les contributions de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.
- Afin de faciliter le dialogue, les délégations qui ont l'intention de soulever une question intéressant un pays particulier peuvent l'en informer à l'avance.
- Tous les participants sont invités à fournir des informations concernant les meilleures pratiques dans le domaine de la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine.
- Dans le but de faciliter la participation de représentants de haut niveau des Etats participants, les réunions régulières se tenant à Vienne devraient être suspendues au cours des réunions sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine. Le Conseil permanent continuera à se réunir mais l'ordre du jour de ses réunions devrait être aussi court que possible.
- Le BIDDH créera un site Web consacré aux réunions sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine afin d'y présenter des informations

sur la réunion et les interventions distribuées par les participants, de faciliter les échanges et de permettre au public de poser des questions.

- La diffusion simultanée sur Internet des débats des réunions sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine sera étudiée comme un moyen de stimuler l'intérêt pour les réunions et de les rendre plus accessibles aux parties intéressées qui ne sont pas en mesure d'y assister. La possibilité de diffuser les débats sur la dimension humaine dans le cadre des conférences d'examen sera également examinée.

Ordre du jour et procédures

Afin de favoriser le dialogue et d'orienter les délibérations à la Réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, l'ordre du jour de la réunion a été restructuré et rationalisé. A titre expérimental, l'ordre du jour de la réunion de 2001 a été agencé autour des « thèmes centraux » suivants : institutions démocratiques, état de droit, tolérance et non-discrimination, libertés fondamentales, droits de l'homme (suite) et questions humanitaires, et la dimension humaine dans le travail de l'OSCE (Annexe 2). L'ordre du jour de 2001 comprend également un « sujet d'actualité ». Cette formule sera évaluée après la réunion, pour déterminer dans quelle mesure elle a aidé à accroître l'efficacité des délibérations. Tous les participants, dont les ONG, sont invités à participer à cette évaluation.

Au cas où ce concept de « sujet d'actualité » ferait l'objet d'une évaluation positive, l'ordre du jour devrait prévoir chaque année la tenue d'une séance distincte consacrée à un sujet qui varierait d'année en année en fonction de son intérêt pour les activités de l'OSCE au cours de l'année considérée. En règle générale, le sujet retenu devrait être précisé dans la décision du Conseil permanent relative à l'ordre du jour de la réunion.

Dès l'approbation de l'ordre du jour par le Conseil permanent, la Présidence, agissant en consultation avec le BIDDH, le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, établira un ordre du jour annoté qui indiquera également toute manifestation parallèle.

L'ordre du jour devrait être largement diffusé bien avant la réunion.

Les Etats participants, les organisations internationales et les ONG sont invités à faire des recommandations intéressant les institutions de l'OSCE au cours de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Les participants sont encouragés à diffuser par écrit des recommandations pour permettre un compte rendu plus précis des travaux de la réunion et pour faciliter les suites à donner. Toutes les recommandations présentées par écrit seront réunies par le BIDDH et diffusées avec le rapport du rapporteur.

Afin de favoriser les débats et de répartir équitablement le temps dont disposent les orateurs pour leurs interventions et l'exercice du droit de réponse, les participants sont engagés à ne faire, autant que possible, qu'une intervention officielle, de sept minutes au maximum, par séance de travail. Après la fin de la séance officielle, et si le temps le permet,

le modérateur peut, afin de stimuler le dialogue dans le cadre d'une séance informelle, donner aux participants la possibilité de faire des déclarations supplémentaires.

Participation de la communauté ONG

La participation et la contribution actives de la communauté ONG continueront à être garanties et encouragées.

Les dispositions du Chapitre IV du Document de Helsinki 1992 et de la Décision No 241 du Conseil permanent relatives à la participation des ONG, resteront en vigueur.

Etant donné l'étendue des contacts mutuels, les séances consacrées à un échange de vues entre la communauté des ONG et les Etats participants, ne sont plus nécessaires.

Suites à donner à la réunion

Le Directeur du BIDDH présentera un rapport détaillé sur la réunion au Conseil permanent.

Les suites à donner à la réunion devraient faire l'objet de discussions au sein du Conseil permanent. Les Etats participants devraient activement étudier les moyens de traiter les questions soulevées à la réunion.

Le BIDDH établira également et diffusera le rapport du rapporteur et les recommandations écrites des participants à la réunion 14 jours au plus tard après sa date de clôture. Les institutions et opérations sur le terrain de l'OSCE analyseront les recommandations intéressant leurs activités et présenteront leurs conclusions aux Etats participants dans les quatre semaines suivant la diffusion du document récapitulatif établi par le BIDDH. Dans les deux mois suivant la diffusion de ce document, le Conseil permanent tiendra une réunion spéciale pour examiner les recommandations qui pourraient être appliquées. Le Conseil permanent devrait se réunir en temps utile pour apporter une contribution aux préparatifs du Conseil ministériel.

Dates de la réunion

Pour éviter tout chevauchement avec des réunions analogues d'autres instances internationales et attirer une participation à un niveau plus élevé, il faudra envisager de modifier les dates de la réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine. Si la réunion se tenait plus tôt dans l'année et non comme maintenant en octobre/novembre, ses recommandations pourraient être examinées et prises en considération, comme il convient, par le Conseil ministériel ou à la réunion au sommet.

II. Réunions supplémentaires sur la dimension humaine

Conformément à la décision PC.DEC/241, les réunions supplémentaires sur la dimension humaine sont chargées « d'examiner les préoccupations de fond exprimées lors de la précédente réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension

humaine aux conférences d'examen et d'assurer leur suivi ainsi que celui des séminaires de l'OSCE concernant les engagements dans ce domaine ».

En règle générale, les réunions dureront un jour ouvrable et demi. Elles comprendront trois séances de travail de suite.

Les ONG sont invitées à présenter par écrit leurs recommandations et suggestions relatives à la structure de la réunion et à sa conception.

Pour contribuer à la préparation des réunions, les institutions de l'OSCE pourraient présenter, bien à l'avance, des documents de réflexion sur les sujets à examiner. Conformément à leur mandat et selon le sujet considéré, les opérations de l'OSCE sur le terrain devraient contribuer plus activement aux préparatifs.

Des délégations sont encouragées à diffuser à l'avance des exposés écrits afin d'animer les débats au cours des séances de travail.

Une personnalité représentant une ONG devrait prendre la parole au cours de la séance d'ouverture.

Les suites à donner aux réunions supplémentaires sur la dimension humaine feront l'objet de discussions au Conseil permanent, qui étudiera les moyens de traiter les questions soulevées au cours de ces réunions.

**PROGRAMME DE LA REUNION DE 2001
SUR LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Varsovie, 17-27 septembre 2001

Lundi 17 septembre

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures - 13 heures | Séance d'ouverture |
| 13 heures - 15 heures | Pause |
| 15 heures - 18 heures | Institutions démocratiques , notamment <ul style="list-style-type: none">- Processus électoraux- Démocratie aux niveaux national, régional et local- Nationalité et droits politiques- Education civique |

Mardi 18 septembre

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures - 13 heures | Etat de droit , notamment <ul style="list-style-type: none">- Transparence en matière de législation- Indépendance de la magistrature- Droit à un procès équitable- Echange de vues sur la question de l'abolition de la peine capitale |
| 13 - 15 heures | Pause |
| 15 heures - 18 heures | - Prévention de la torture |

Mercredi 19 septembre

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures - 13 heures | Sujet d'actualité <ul style="list-style-type: none">- Rôle du médiateur en ce qui concerne la protection des droits de l'homme |
| 13 heures - 15 heures | Pause |
| 15 heures - 18 heures | Tolérance et non discrimination , notamment <ul style="list-style-type: none">- Prévention du nationalisme agressif, du racisme, du chauvinisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme et de la purification ethnique |

- Education et culture
- Examen des conclusions de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine des 18 et 19 juin 2001

Jeudi 20 septembre

- 10 heures - 13 heures - Egalité des chances pour les hommes et les femmes
- 13 heures - 15 heures Pause
- 15 heures - 18 heures - Roms et Sintis

Vendredi 21 septembre

- 10 heures - 13 heures - Minorités nationales
- 13 heures - 15 heures Pause
- 15 heures - 18 heures **La dimension humaine dans le travail de l'OSCE,**
notamment
- Fonctionnement des institutions de l'OSCE
 - Fonctionnement des missions de l'OSCE sur le terrain
 - Mécanismes de la dimension humaine
 - Formation et renforcement des capacités

Lundi 24 septembre

- 10 heures - 13 heures **Libertés fondamentales,** notamment
- Liberté d'expression, liberté des médias et de l'information
 - Examen des conclusions de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine des 12 et 13 mars 2001
- 13 heures - 15 heures Pause
- 15 heures - 18 heures - Liberté d'association et droit de réunion pacifique
- Société civile

Mardi 25 septembre

- 10 heures - 13 heures - Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction
- 13 heures - 15 heures Pause
- 15 heures - 18 heures - Liberté de circulation

Droits de l'homme (suite) et questions humanitaires,
notamment

- Migrations, réfugiés et personnes déplacées
- Travailleurs migrants

Mercredi 26 septembre

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures - 13 heures | - Traitement réservé aux citoyens d'autres Etats participants
- Droit international humanitaire |
| 13 heures - 15 heures | Pause |
| 15 heures - 18 heures | - Traite des êtres humains, notamment examen de la suite donnée à la décision prise à ce sujet par le Conseil ministériel de Vienne |

Jeudi 27 septembre

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures - 13 heures | - Droits de l'enfant/les enfants et les conflits armés |
| | Questions diverses |
| 13 heures - 15 heures | Pause |
| 15 heures - 18 heures | Séance de clôture |